

Directives RoHS 2011/65/UE / 2015/863/UE / 2017/2102/UE

Fabricant / Manufacturer: Bürkert Werke GmbH & Co. KG
Christian-Bürkert-Straße 13-17
74653 Ingelfingen, Germany
www.burkert.com

Par la présente, nous vous confirmons que les produits électriques et électroniques de Bürkert respectent les exigences de la directive RoHS 2011/65/UE et de ses amendements 2015/863 et 2017/2102.

Tous nos produits ne relèvent pas de cette directive. Pour chaque produit concerné, il existe une déclaration de conformité UE selon RoHS. Celle-ci est consultable sur notre site web.

Toutefois, c'est avec plaisir que nous accédons à votre requête afin de vous aider à répondre à votre obligation d'établissement des documents techniques nécessaires en vertu des art. 7 a et b de la directive RoHS ou du §4 al. 3 du règlement allemand sur les équipements électriques **ElektroStoffV** conjointement avec la norme DIN EN 50581 ou ISO 63000.

La directive RoHS 2011/65/UE, tout comme le règlement sur les équipements électriques en tant qu'acte de transposition dans le cadre de la législation allemande, contient différentes restrictions concernant les matières. La grandeur de référence pour les restrictions concernant les matières est respectivement le matériau homogène ; la définition légale du terme de « matériau homogène » figure au § 2 n° 19 ElektroStoffV. Les restrictions concernant les matières autorisent en revanche de nombreuses exceptions, pour la plupart limitées dans le temps.

Certains de nos articles bénéficient des dispositions dérogatoires en vertu de l'annexe III de la directive RoHS.

En dehors de ces exceptions, nos articles ne contiennent aucune matière soumise aux restrictions selon RoHS dépassant la valeur limite légale dans le matériau homogène.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Ingelfingen, le 25 février 2020

p.o.

Lena Gräther